



# COMMUNE DE GILLEY

Arrondissement de Pontarlier - Canton d'Ornans  
Département du Doubs

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2025

Délibération n° DL250503

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le



ID : 025-212502710-20250710-DL250503-DE

L'an deux mil vingt cinq, le dix juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert MARGUET, Maire.

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : GIRARDET Valentin qui a donné pouvoir à HUGEL Daniel – JAILLET Audrey – JUNOD Hélène qui a donné pouvoir à BERTIN Valérie – MIGNARD Alexandre.

Monsieur GIRARDET Valentin a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 16	Date de convocation du Conseil Municipal : 04/07/2025
Nombre de conseillers présents : 12	Date d'affichage : 04/07/2025
Nombre de pouvoirs : 2	Délibération certifiée exécutoire
Nombre de votants : 14	Télétransmise en Sous-Préfecture le :
	Publiée sur papier le :

Objet : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables – Bilan concertation et arrêt ZAER

Le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et en particulier son article L123-19-1 ;

VU le code de l'énergie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté, approuvé par le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté le 20 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

CONSIDERANT que l'élaboration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public et d'un débat en conseil communautaire ;

VU la délibération n°DL250206 du 20 mars 2025 du conseil municipal de Gilley relative au lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ;

VU le bilan de la concertation du public réalisée du 01/04/2025 au 31/05/2025 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, telles qu'annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à transmettre ces informations à la référente préfectorale, à la Communauté de communes Entre Doubs et Loue et au syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale (Pays du Haut-Doubs en charge du SCOT) ;
- INDIQUE que ces zones d'accélération seront annexées au PLU à l'occasion de la prochaine modification simplifiée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GILLEY' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Gilbert Marguet'.